



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 2826

Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur la situation du collège Paul-Langevin de Rouvroy, dans le Pas-de-Calais, classé en zone d'éducation prioritaire (ZEP), suite à son souhait de recevoir de la part des parlementaires un état des besoins à satisfaire dans les établissements classés en ZEP. En effet, dans ce collège des classes de langues sont surchargées. A titre d'exemple, les classes d'espagnol comme langue vivante 2 dans les classes de 4e et 3e connaissent des effectifs de vingt-huit élèves, dépassant le nombre de vingt-quatre prévu pour les ZEP. Six heures complémentaires en espagnol, rajoutées aux trois heures supplémentaires actuelles, permettraient la mise en place d'un demi-poste d'enseignant dans cette langue. D'autre part, à la rentrée scolaire 1996, un demi-poste d'ouvrier d'entretien et d'accueil y a été supprimé dans le plus grand arbitraire, en absence d'information des parties concernées et sans qu'aucune raison démontre le bien-fondé de cette mesure. Les personnels enseignants et non enseignants, les membres du conseil d'administration du collège et les parents d'élèves demandent non seulement le rétablissement de ce demi-poste supprimé, mais également la création d'un poste supplémentaire d'agent, afin de renforcer l'encadrement de ce collège. Il lui demande en conséquence si elle entend donner satisfaction à ces requêtes.

Texte de la réponse

La priorité à l'éducation indiquée par le Premier ministre s'est manifestée par diverses mesures qui constituent une réponse énergique à l'amélioration du service public de l'éducation. Le réemploi des maîtres auxiliaires à la rentrée de 1997 apporte des compléments et des enrichissements dans le cadre d'une mission d'assistance éducative (participation à des activités de soutien, suivi individualisé des élèves, aide au travail personnel) et donne une meilleure réponse aux besoins d'encadrement éducatif de certains établissements. Le nouveau programme gouvernemental d'emploi des jeunes a commencé, les collèges procédant actuellement au recrutement de 10 000 jeunes. Ces nouveaux personnels vont être prioritairement affectés dans les établissements situés dans un certain nombre de sites particulièrement sensibles. Ces aides-éducateurs, par leur présence, leur travail, leur réelle motivation pour exercer dans ce type d'établissement et leur connaissance des problèmes propres à la banlieue, vont contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie à l'intérieur des collèges. Ils participeront, en particulier, à l'encadrement, la surveillance et à la médiation scolaire tout en répondant aux besoins définis par l'équipe éducative de chaque établissement. Ces affectations seront l'amorce d'une vaste expérimentation nationale de prévention de la violence en milieu scolaire qui commencera à la mi-octobre. S'agissant des demandes évoquées concernant le collège Paul-Langevin de Rouvroy, il convient de prendre l'attache des services académiques de Lille, seuls compétents pour apporter les précisions souhaitées.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2826

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2837

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4665